



# Formulaire de cession à titre gracieux de poutrelles métalliques pour un(e) réemploi/réutilisation

---

*Version du 18 juin 2021*

[www.sequano.fr](http://www.sequano.fr)

Immeuble Carré Plaza  
15-17, promenade Jean-Rostand  
CS 70045, 93022 Bobigny Cedex  
Tél : 01 48 96 64 00

Séquano Aménagement, société anonyme d'économie mixte - Capital : 10 444 872 euros  
Certifications Iso 9001 : 2015 et Iso 14 001 : 2015 - RCS Bobigny : B 301 852 042 - TVA : FR 28 301 852 042 000 11

## 1. Cédant / Donneur de matériaux / produits

Nom de la structure :

Séquano Aménagement

Adresse complète :

Immeuble Carré Plaza, 15-17, promenade Jean-Rostand CS 70045 – 93022 Bobigny cedex

Représentée par Monsieur Pascal Popelin, son directeur général, dûment habilité à l'effet des présentes, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le conseil d'administration du 13 novembre 2017, renouvelés par le conseil d'administration du 11 juin 2020,

Nommé ci-dessous comme « le cédant ».

## 2. Bénéficiaire des matériaux / produits

Nom de la structure :

Général Métal Edition

Adresse complète :

3, rue des frères Montgolfier  
95 500 Gonesse

Statut du bénéficiaire (Cochez la case concernée) :

Association

Etablissement public

Entreprise

Collectivité locale

Particulier

Autre : .....

Nommé ci-dessous comme « le bénéficiaire ».

Ensemble, les Parties

Le cédant a souhaité donner la priorité au réemploi de poutrelles métalliques sur le chantier de démolition situé au 27 chemin latéral à Bondy (93), et ce, dans le but de prolonger la durée de vie des produits, de réduire la consommation de ressources et de limiter les déchets tel qu'inscrit dans le principe d'économie circulaire. Lorsque le réemploi des produits ou matériaux n'est pas possible, la priorité est donnée à la réutilisation puis au recyclage.

Le bénéficiaire a manifesté son intérêt d'acquérir ces poutrelles après les avoir diagnostiquées dans le cadre de son contrat avec la Ville de Paris, en tant que sous-traitant de l'entreprise Duarte, membre du groupement lauréat du marché de conception – réalisation pour la réhabilitation de la maison Les Canaux dont le mandataire est la SCOP Grand Huit.

Le bénéficiaire, charpentier métallier, assurera la transformation des poutrelles réceptionnées du cédant pour qu'elles puissent être assemblées et former la structure de la terrasse de la maison Les Canaux.

### **Rappel des définitions**

Le **réemploi** est toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un **usage identique** à celui pour lequel ils avaient été conçus **et sans opération de transformation**. Contrairement à la réutilisation, dans le cadre du réemploi, le produit/ matériau n'est pas juridiquement qualifié de déchet.

La **réutilisation** est toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau. La **préparation en vue de la réutilisation** est toute opération de **contrôle, de nettoyage ou de réparation** en vue de la valorisation par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont préparés de manière à être réutilisés **sans autre opération de prétraitement**. Dans le cadre de la réutilisation, le produit/ matériau est juridiquement qualifié de déchet.

Le **recyclage** est toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont **retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins**. De même que dans le cadre de la réutilisation, dans le cadre du recyclage, le produit/ matériau est juridiquement qualifié de déchet.

Le réemploi est ciblé comme priorité dans la Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et la hiérarchie réglementaire des modes de traitement de déchets<sup>1</sup> donne la priorité à la prévention des déchets, et donc au réemploi, devant la réutilisation, le recyclage et devant la valorisation énergétique. De plus, la même loi fixe des objectifs ambitieux en matière de gestion des déchets du BTP, notamment un objectif de valorisation matière de 70% en poids des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics à l'horizon 2020.

### **Les engagements de chacun**

Le cédant s'engage à déconstruire (déboulonnage des assemblages, élinguage et manutention mécanique) et déposer soigneusement les poutrelles métalliques du hangar de la parcelle H101 que le bénéficiaire a diagnostiquées et retenues en novembre 2020.

Le bénéficiaire analysera les poutrelles déposées et sélectionnera celles qu'il prendra. Il les marquera et leur apposera une étiquette matière.

---

<sup>1</sup> Article L.541-1 du Code de l'environnement

Le cédant assurera le conditionnement (protection contre les intempéries, stockage au sec et accessibles à la manutention) et le stockage (protection contre le vol) des poutrelles jusqu'à leur enlèvement à la date définie par les deux parties.

Dans ce cadre, le cédant et le bénéficiaire, en signant le présent document, acceptent les dispositions suivantes :

1. Les biens sont désignés en annexe 1 (matériaux cédés) et demeureront sous la garde et la responsabilité du cédant jusqu'à leur enlèvement par l'entreprise Travail & Vie, membre du groupement lauréat du marché de conception – réalisation pour la réhabilitation de la maison Les Canaux dont le mandataire est la SCOP Grand Huit.

Le cédant assurera le chargement des poutrelles dans le camion de Travail & Vie. Travail & Vie assurera le transport jusqu'aux ateliers du Bénéficiaire. Le Bénéficiaire assurera ensuite le déchargement des poutrelles métalliques.

L'enlèvement de la totalité des biens cédés aura lieu sur présentation d'un exemplaire original du présent formulaire et annexe 1 signé par le bénéficiaire et le cédant.

Avant tout enlèvement, le bénéficiaire est tenu de prévenir le cédant au préalable de sa venue sur le lieu de dépôt et d'organiser l'accès et l'intervention sur site.

2. A la signature du présent formulaire de cession, le bénéficiaire s'engage sur un délai de reprise des poutrelles qu'il aura au préalable caractérisées pour s'assurer que celles-ci correspondent bien à ses attentes.

Le cédant et le bénéficiaire définiront ensemble les modalités de dépose et de conditionnement soigné et ce, dans un délai raisonnable.

3. La quantité des biens proposés est indiquée dans l'annexe 1 en considérant que le cédant a fait ses meilleurs efforts pour déposer soigneusement les poutrelles et les conditionner de manière à préserver leur état.

4. Le bénéficiaire prend les poutrelles métalliques déposées qu'il a au préalable retenues dans l'état où elles se trouvent.

5. Le bénéficiaire s'engage expressément, tant pour son compte que pour celui de ses ayants cause, à n'exercer aucun recours en garantie contre le cédant au sens de l'article 1792 du code civil, en cas de tout vice apparent ou caché que pourraient comporter lesdits biens.

6. La présente convention emporte transfert de propriété des biens cédés au profit du bénéficiaire et vaut autorisation d'enlèvement sur le lieu de dépôt et à la date précisée en annexe 1.

Par l'acquisition de ces biens au jour de l'enlèvement, les Parties conviennent que le bénéficiaire devient responsable de la gestion de ces matériaux jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, au sens de l'article L. 541-2 du code de l'environnement.

A ce titre, il est responsable de tout dommage causé par ces matériaux tant à son égard qu'à celui des tiers, sans recours contre le cédant.

Le bénéficiaire déclare avoir souscrit auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, une police d'assurance responsabilité civile couvrant l'ensemble des risques liés au présent formulaire.

7. Tout manquement aux conditions stipulées dans le présent formulaire entraînera sa résolution de plein droit, avec obligation de restitution au cédant des biens cédés.

Fait en 2 exemplaires originaux, dont un remis à chacune des Parties


A : Bobigny Le 3 septembre 2021

Le représentant du CEDANT :  
Le directeur général,

Pascal  
POPELIN

Signature numérique de  
Pascal POPELIN  
Date : 2021.09.06  
09:45:03 +02'00'

Le représentant du BENEFICIAIRE

  
GENERAL METAL  
3 RUE DE S. FREYSS  
MONTGOLFIER 95500  
GONESSE AP 1251 / Z  
BINET: 521 8 78 184 000 15



**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Date de collecte du matériau : le 06/07/2021 le 06/07/2021  
 Adresse du site de collecte : 28 chemin latéral à Bondy  
 Nom de l'opérateur réalisant le diagnostic : Michel MONTI (Général Métal Edition)

Autres personnes présentes lors du diagnostic (nom, fonction) :  
 Michel Monti (GME)  
 Louise D'Oléron (Bellestock)  
 Isabelle Lerdin (DLH)

Description du contexte de diagnostic (ex : sur site de dépose, après déconstruction soignée) : sur site après déconstruction soignée

Entreposage temporaire : 1 à 10 jours (poteaux déposés le 5/07)

Conditionnement (air libre, sous bâche...) : à l'air libre, sur trasseaux bois ou à même le sol  
 Météo durant le conditionnement : pluie et soleil  
 Attention : pas de bâche lors de pluie. Jour de la caractérisation : sec

Nom et adresse du transporteur prenant en charge le matériau : Travail et Vie 212, rue Saint Maur 75010 Paris

Adresse du site d'acheminement des matériaux : Général Métal Edition 3 rue des frères Montgolfier 95500 Gonesse

**COMPTE-RENDU DE DIAGNOSTIC**

Désignation du matériau (profil, poteau...)	Marquage	Longueur (m)	Nombre (unités)	Poids (kg)	Etat de l'élément et des assemblages		Description du matériau	Etat du revêtement (protection anti-corrosion)	Devenir du matériau (type d'utilisation)
					Nb et suspension au bords	autres notes de déformations, plastifications, boursolement, surchauffement, écrouissage, phénomène de fatigue			
IPE 360 (ancien poteau)	1	7,28	1	414,54	414,54	pas de phénomène de déformation à l'œil ni de phénomène de fatigue	pas de phénomène de déformation à l'œil ni de phénomène de fatigue	qq traces de rouille sur les ailes	poutres
IPE 360 (ancien poteau)	2	7,28	1	414,54	414,54	pas de phénomène de déformation à l'œil ni de phénomène de fatigue	pas de phénomène de déformation à l'œil ni de phénomène de fatigue	qq traces de rouille sur les ailes	poutres
IPE 360 (ancien poteau)	3	7,28	1	414,54	414,54	pas de phénomène de déformation à l'œil ni de phénomène de fatigue	pas de phénomène de déformation à l'œil ni de phénomène de fatigue	qq traces de rouille sur les ailes	poutres
IPE 360 (ancien poteau)	4	7,28	1	414,54	414,54	pas de phénomène de déformation à l'œil ni de phénomène de fatigue	pas de phénomène de déformation à l'œil ni de phénomène de fatigue	qq traces de rouille sur les ailes	poutres
IPE 360 (ancien poteau)	5	7,28	1	414,54	414,54	pas de phénomène de déformation à l'œil ni de phénomène de fatigue	pas de phénomène de déformation à l'œil ni de phénomène de fatigue	qq traces de rouille sur les ailes	poutres
IPE 330 (ancien poteau)	1	8,7	1	427	427	pas de déformation visible, ni de phénomène de fatigue résidus de plâtre	pas de déformation visible, ni de phénomène de fatigue résidus de plâtre	qq traces de rouille sur les ailes	poutres
IPE 330 (ancien poteau)	2	8,7	1	427	427	pas de déformation visible, ni de phénomène de fatigue résidus de plâtre	pas de déformation visible, ni de phénomène de fatigue résidus de plâtre	qq traces de rouille sur les ailes	poutres
IPE 330 (ancien poteau)	3	8,7	1	427	427	pas de déformation visible, ni de phénomène de fatigue résidus de plâtre	pas de déformation visible, ni de phénomène de fatigue résidus de plâtre	qq traces de rouille sur les ailes	poutres
IPE 330 (ancien poteau)	4	8,7	1	427	427	pas de déformation visible, ni de phénomène de fatigue résidus de plâtre	pas de déformation visible, ni de phénomène de fatigue résidus de plâtre	qq traces de rouille sur les ailes	poutres
IPE 330 (ancien poteau)	5	8,7	1	427	427	pas de déformation visible, ni de phénomène de fatigue résidus de plâtre	pas de déformation visible, ni de phénomène de fatigue résidus de plâtre	qq traces de rouille sur les ailes	poutres
IPE 330 (ancien poteau)	6	8,7	1	427	427	pas de déformation visible, ni de phénomène de fatigue résidus de plâtre	pas de déformation visible, ni de phénomène de fatigue résidus de plâtre	qq traces de rouille sur les ailes	poutres
IPE 330 (ancien poteau)	7	8,7	1	427	427	uniquement les ailes visibles, mais pas déformation visible	uniquement les ailes visibles, mais pas déformation visible	qq traces de rouille sur les ailes	poutres
IPE 330 (ancien poteau)	8	8,7	1	427	427	pas de déformation visible	pas de déformation visible	traces de rouille	poutres
IPE 330 (ancien poteau)	9	8,7	1	427	427	pas de déformation visible	pas de déformation visible	traces de rouille	poutres
IPE 330 (ancien poteau)	10	8,7	1	427	427	pas de déformation visible	pas de déformation visible	traces de rouille	poutres
IPE 330 (ancien poteau)	11	8,7	1	427	427	pas entièrement visible à cause du stockage - vérifier les ailes en atelier	pas entièrement visible à cause du stockage - vérifier les ailes en atelier	traces de rouille	poutres
IPE 330 (ancien poteau)	12	6,9	1	339	339	pas de déformation visible	pas de déformation visible	qq traces de rouille sur les ailes	poutres
IPE 330 (ancien poteau)	13	6,9	1	339	339	pas de déformation visible	pas de déformation visible	qq traces de rouille sur les ailes	poutres
Pannes Z	14	6,98	21	6	879	sans remarque	sans remarque	sans remarque - pas de rouille	pannes
HEA 120 (regarder les plans EXE de l'archi pour le besoin)		7	9	139	1251	Attention, certains poteaux ont été déformés (ils ont été écartés et marqués d'une croix) Vérifier les ailes en atelier	Attention, certains poteaux ont été déformés (ils ont été écartés et marqués d'une croix) Vérifier les ailes en atelier	traces de rouille aux extrémités et au niveau des assemblages	poutres
Profils creux 80 x 80 x 2,5		6,9	6	42	252	pas de déformation visible	pas de déformation visible	traces de rouille au niveau des arrêtes et à l'intérieur des profilés.	serrurerie portail
Cornières de contreventement 40 x 60	pas assez de stock								
Total			54		9 829,70				

